



مواطنون  
Portail des clubs de  
l'éducation à la citoyenneté  
et les droits humains  
MOWATINON.MA

# Livret de L'égalité des sexes

Renforcement de la société civile et appui à la mise en place d'un système de protection de l'enfance dans la région de TADLA AZILAL

IntilakaOrg  
IntilakaOrg  
0523441992  
intilaka96@gmail.com

Association Al Intilaka pour le Développement,  
l'Environnement et la Culture – Afourer (AIDECA)  
BP 84, Centre de Renforcement des Capacités des  
Jeunes Afourer

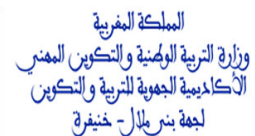


المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين  
لجهة بني ملال - خنيفرة





# Livret de L'égalité des sexes



# Sommaire

**L'égalité des sexes dans les conventions internationales et la législation nationale..... Page 3**

**Fiches pédagogiques..... Page 13**

**Production des Clubs..... Page 33**

# Préambule

Nul ne peut nier l'apport de l'école dans la sociabilisation des individus et le redressement de ses comportements étant donné le rôle éducatif qui lui incombe. En fait, l'école est considérée comme étant le principal noyau où se cristallise la conscience chez les apprenants dès l'enfance. Néanmoins, comme toutes les institutions l'école est régie par la dialectique d'influencer et de subir l'influence du milieu en une interaction permanente. Tantôt c'est le milieu qui influence l'école et tantôt l'inverse. Ceci dit, cela ne peut en aucun cas anéantir sa capacité à forger la personnalité au niveau personnel et collectif. En effet, l'entrée par les valeurs est un point de départ essentiel dans le système éducatif comme le stipule aussi bien la constitution du royaume que la charte nationale de l'éducation et de la formation.

Certes, le volet de l'égalité entre les sexes est considéré comme un principe fondamental sur lequel repose le système éducatif marocain de manière transversale pour toutes les matières en vue de lutter contre la culture discriminatoire et de créer des opportunités de réussite égalitaires chez les filles et les garçons.

Malgré les efforts fournis dans ce cadre, il reste que le besoin est toujours persistant pour ancrer davantage la culture de l'équité et de l'égalité dans l'école marocaine à travers le travail sur le changement des représentations dominantes qui ne sont pas toujours en faveur des filles. Afin de sensibiliser de l'ampleur des dites représentations qui sont à l'origine des comportements sociaux. Nous avons conçu ce guide dans lequel nous avons choisi des situations simplifiées dans l'objectif de remuer les évidences discriminatoires chez les jeunes et relancer un débat sérieux sur l'importance de changer le paradigme traditionnel de réflexion afin de rendre justice à toutes les parties de la société et les éduquer la culture de droit et de devoir.

Ce livret a été conçu dans le cadre du projet : « Renforcement de la société civile et appui à la mise en place d'un système de protection de l'enfance dans la région Tadla Azillal » mis en œuvre par l'association AL INTILAKA pour le développement, l'environnement et la culture-Afourer (AIDeca), en partenariat avec l'organisation espagnole Alliance pour la Solidarité (APS), et l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation - région Béni Mellal - Khenifra (AREF), et avec l'appui financier de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement(AECID).

# L'égalité des sexes dans les conventions internationales et la législation nationale

Depuis l'apparition des sociétés humaines, l'homme s'est accaparé les droits et l'autorité. La femme faisait partie des avantages dont il avait la propriété. Il considérait qu'elle était une faiblesse naturelle la rendant ainsi d'un rang inférieur à lui. Ceci s'est infiltré dans la conscience des sociétés sous développées et des sociétés développées et dans leurs multiples et différentes cultures.

Mais après l'avènement de la Révolution française, le mouvement des femmes en Amérique et la Révolution russe et par la suite la première et seconde guerres mondiale, La femme est entrée sur la scène publique prouvant ainsi qu'elle était digne d'égalité dans les droits et des devoirs avec l'homme. Depuis s'est consolidé la base philosophique de l'égalité entre les êtres humains permettant ainsi à la femme de prendre successivement ses droits et contraignant la communauté internationale à les inclure dans les chartes internationales

## 1. Charte des Nations Unies

La Charte des Nations Unies, adoptée à San Francisco en 1945, est le premier traité international qui prévoit l'égalité entre les femmes et les hommes dans les droits et considère qu'elle est une cible clé, notant ceci en termes clairs et précis dans l'article 1 et l'article 13 : « Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion »

## 2. Déclaration universelle des droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, considère que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits et de l'égalité fixe est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ..... Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes

### Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits....

### Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation

### Article 2

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.  
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

## 3. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Cette Charte a été publiée en 1966 et entrée en vigueur en 1976 et prévoit la non-discrimination entre les êtres humains et que les Etats sont tenus de garantir l'exercice des droits qui y sont décrites (santé, éducation, emploi, logement, habillement et de la sécurité sociale et le droit de participer à la vie culturelle ...) sans aucune sorte de discrimination.

### Article 2

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

### Article 3

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels qui sont énumérés dans le présent Pacte.

## 4. Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Ce Pacte a été adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 Mars 1976. Il prévoit le respect des droits civils et politiques des individus, y compris le droit à la vie, la liberté de religion et la liberté d'expression et la liberté de réunion, les droits électoraux et les droits à une procédure judiciaire correcte et un procès équitable.

### Article 2

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

### Article 3

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

### Article 23

- Le droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile.
- Nul mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des futurs époux.
- Les Etats parties au présent Pacte prendront les mesures appropriées pour assurer l'égalité de droits et de responsabilités des époux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution...

### Article 25

Tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables:

- De prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis;
- De voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs;
- D'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

### Article 26

Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

## 5. conventions internationales sur les droits des femmes

### 5.1. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; depuis son adoption en 1979, constitue une déclaration universelle des droits de toutes les femmes. Malgré l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'adoption des Pactes internationaux en 1966, en plus d'un certain nombre de conventions et déclarations, la communauté internationale s'est vite rendu compte que la femme a besoin d'un instrument global pour garantir ses droits. D'où cet accord qui a devancé d'autres conventions garantissant l'égalité.

L'accord se compose de 30 articles et peuvent être résumées comme suit:

**Article 1 :** donne une définition complète de la signification de la discrimination : toute distinction ou servitude ou restriction basée sur le sexe et toute atteinte à la jouissance par les femmes de leurs droits ou interdiction à la communauté de reconnaître ces droits ou toute différence de traitement qui leur causent un dommage intentionnellement ou non.

**Article 2 :** Condamne toutes les formes de discrimination contre les femmes et oblige les Etats parties à inscrire l'égalité dans leurs constitutions nationales et dans leurs lois et de prendre des mesures législatives pour interdire et pénaliser toute forme de discrimination contre les femmes.

**Les articles 3 à 6** stipulent que les États parties prennent des mesures positives pour assurer l'égalité effective dans tous les domaines et de garantir aux femmes l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de modifier les schémas sociaux et culturels de comportement qui consacrent l'infériorité ou la supériorité d'un sexe ou de celles qui sont fondées sur des stéréotypes des hommes et des femmes. Et de prendre des mesures pour lutter contre la prostitution et la traite des femmes.

**Les articles 7 à 9** : l'accord définit les obligations de l'État pour assurer les droits des femmes à participer à la vie publique et politique, le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, et le droit de participer à des organisations non gouvernementales concernées par la vie publique et politique, et le droit de représenter les gouvernements au niveau international et le droit d'acquérir, de changer ou de conserver leur nationalité et les droits liés à la nationalité des enfants.

**Les articles 10 à 14** : Ont insisté sur l'égalité dans l'éducation et au travail et dans l'accès aux services de santé, y compris les services de planification familiale ont également confirmé la suppression de la discrimination contre les femmes dans la vie économique, sociale et culturelle et ont accordé une attention particulière aux femmes rurales .

**Article 15** : a souligné le droit des femmes à l'égalité devant la loi, la conclusion des contrats, la gestion des biens et l'égalité de traitement devant les tribunaux et jouissent de la capacité juridique.

**Article 16** : prévoit la nécessité de prendre des mesures pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes en matière de mariage et de la famille (les mêmes droits dans le mariage \_ la liberté de choisir un conjoint \_ les mêmes droits pendant le mariage et sa dissolution \_ les mêmes droits concernant les enfants: décider de procréer ou non le nombre d'enfants et de la tutelle et l'adoption. . le droit de choisir le nom de famille, d'une profession et d'une fonction ...)

Pour les articles restant ;ils concernent les modalités d'application de la convention.

## 5-2. Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes

### les formes de discrimination à l'égard des femmes

Depuis 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a approuvé la recommandation qui met l'accent sur la fourniture d'un mécanisme pour présenter des plaintes individuelles dans le cas de violation de l'un des droits énoncés. D'où la sortie de ce Protocole facultatif en Octobre 1999 réaffirmant de nouveau la foi dans les droits fondamentaux et la dignité de l'homme et sa valeur et de l'égalité des hommes et des femmes , et une détermination à veiller à ce que les femmes jouissent pleinement et sur un pied d'égalité, de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales et de prendre des mesures efficaces pour prévenir toute violation de ces droits et libertés.

le Protocole est constitué de vingt articles ,qui octroient des pouvoirs au Comité d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour recevoir les plaintes et les déclarations des personnes ou des groupes, ou leurs délégués, sous la juridiction d'un État partie, dans laquelle ils prétendent être victimes d'une violation de l'un quelconque des droits énoncés dans la Convention par cet État partie. l'État Partie au présent Protocole reconnaît la compétence du comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de recevoir et d'examiner les déclarations qui lui ont été transmises .

## 6. conférences internationales sur les droits des femmes:

La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les Etats a été accompagné par des conférences internationales sur les droits de l'homme en général et les droits des femmes en particulier. Ce qui a conduit à institutionnaliser les efforts pour atteindre l'égalité et de promouvoir l'action sur l'engagement des Etats à réaliser l'égalité des chances entre les sexes , en fournissant des rapports sur les progrès réalisés. Et de développer et adopter les politiques appropriées et de mettre en œuvre les programmes capables d'atteindre les objectifs escomptés.

Parmi ces conférences on peut citer:

- Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993:

La déclaration émanant de cette conférence est une étape essentielle dans l'histoire des droits des femmes .Elle comporte un grand nombre d'articles en soutien à ces droits et confirment l'égalité des droits des hommes et des femmes et démontrent que les femmes sont toujours victimes de toutes les formes de violence et de discrimination partout dans le monde. Les problématiques liées aux femmes ont pris beaucoup de discussions lors de cette conférence

• Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing) en 1995 : la déclaration émanant de la conférence a confirmé l'égalité des femmes et des hommes en matière de droits et de la dignité humaine. Elle a souligné une plate-forme d'action de douze axes comprenant des questions telles que l'éducation, la participation économique, la santé reproductive et les conflits armés et autres, en plus de l'appel à la nécessité d'établir des mécanismes nationaux sur les questions de la femme et œuvrer au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des chances et la justice de genre.

• Cinquième Conférence internationale sur les femmes, New York 2000 est venu pour faire la connaissance des réalisations sur les stratégies et le programme d'action de la Conférence de Beijing et ce cinq ans après. ET dans lequel les Etats parties se sont engagés à préparer des stratégies nationales conformément aux axes de Beijing et ce qui a été réalisé à partir de ces stratégies. Cette conférence a étudié les réalisations et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des domaines de préoccupations cruciales et de recherche sur les défis actuels qui affectent la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Beijing.

#### L'égalité des sexes dans la législation nationale :

Le Maroc a connu au cours de la dernière décennie, des réformes importantes. Elles ont concernées la promotion de la situation de la femme et de l'établissement des principes de l'égalité des sexes et la consolidation des droits de l'homme. Et ce à travers une première génération de législations consacrées aux droits des femmes, comme le code de la famille, le Code du travail, la loi sur la nationalité et le Droit pénal, en parallèle avec l'achèvement de l'implication progressive du Maroc dans le système international des droits de l'homme.

Ces réalisations ont été consolidées grâce aux exigences de la Constitution de 2011, qui a fondé les règles de l'autonomisation des femmes politiquement, économiquement, socialement et culturellement.

#### L'égalité dans la Constitution de 2011

L'esprit de la Constitution est orienté vers l'avenir et dessine les contours d'un Maroc différent réconcilié avec ses identités multiples et ouvert sur les valeurs universelles de la démocratie et des droits de l'homme en pleine harmonie avec son histoire et ses particularités. Elle a fait parmi ses priorités la réhabilitation de toutes les composantes de la société et la constitutionnalisation de l'égalité intégrale en droits et devoirs. Elle a aussi insisté sur la création des institutions et mécanismes chargés de la réalisation de cet objectif

**Article 6 :** Les pouvoirs publics Œuvrent à la création des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyennes et des citoyens, ainsi que de leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale.

**Article 19 :** L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'Etat marocain Œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination

Le Maroc a réalisé qu'il ne peut pas construire une société démocratique moderne sans la contribution des femmes dans le développement de toutes les politiques publiques, sans qu'ils aient les mêmes droits et les mêmes devoirs, et sans respect de la dignité humaine et de garantir leur droit à la pleine citoyenneté, et sans qu'ils aient les mêmes chances dans l'accès à tous les postes de prise de décision.

**Article 30 :** Sont électeurs et éligibles, tous les citoyennes et les citoyens majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques. La loi prévoit des dispositions de nature à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives.

#### **Article 31 :**

L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales Œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits :

- aux soins de santé,
- à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat,
- à une éducation moderne, accessible et de qualité,
- à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables
- à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique,
- à un logement décent,
- au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi,
- à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite,
- à l'accès à l'eau et à un environnement sain,
- au développement durable.

# Fiches pédagogiques

## Fiche 1 : clarification des concepts liés au genre

### Etape 1

Objectif de l'étape 1, clarifier les définitions, genre, égalité et équité.

### Etape 2

L'animateur, à travers des questions clés, propose aux participantes/ participants de définir des concepts suivants :

- 1) Sexe / genre
- 2) Approche genre et autonomisation des femmes/ amélioration de la situation des femmes
- 3) Égalité/ équité
- 4) Approche genre/ approche basée sur les droits humains.

### Etape 3

L'animateur(trice) demande aux participantes/ participants d'avancer des idées/ mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils entendent les mots suivants :

Filles	Garçons	Hommes	Femmes

### Etape 4

Lorsque les listes sont complétées, L'animatrice (teur), demande aux participants/ participantes de classer ces mots selon :

- Les caractéristiques biologiques
- Les caractéristiques culturelles/sociales.

### Etape 5

L'animatrice (teur), demande aux participantes/ participants de définir les différences entre sexe et genre et trouver les caractéristiques spécifiques pour chaque mot.

## Etape 6

L'animatrice (teur), propose aux participantes/ participants de classer certaines mesures prise pour améliorer les conditions de vie des deux sexes selon :

- L'approche genre
  - L'approche basée sur les droits humains
- 1-La lutte contre déperdition chez les filles aux collèges
  - 2-La révision des manuels de genre
  - 3-La scolarisation des enfants à besoins spécifiques
  - 4-Organisation d'une campagne " toutes à l'école "
  - 5-Création d'un atelier de cantine pour les filles déscolarisée
  - 6-Création des internats pour les jeunes filles
  - 7-Mettre les bourses à la disposition des filles au collège pour les encourager à poursuivre leurs études.
  - 8-Donner des cours d'alphabétisation aux adultes.
  - 9-Distribuer les fournitures scolaires aux filles.

Approche genre	Approche basée sur les droits humains

## Etape 7

Après avoir fait l'exercice, L'animatrice (teur), demande aux participantes/ participants de donner d'autres exemples afin de bien clarifier la différence entre les concepts: approche genre (approche basée sur droit humain).

## Fiche 2 : développement de la notion du genre

### L'objectif de l'activité

Cette activité vise à :

- Promouvoir les attitudes positives chez les participantes/ participants concernant le "genre".
- Rendre les apprenants et les apprenantes capables de prendre conscience de l'absence de l'équité et de l'égalité afin de comprendre l'ampleur des portées sociales qui ancrent les différences entre les filles et les garçons.
- Développer les capacités communicatives chez les apprenants et les apprenantes, leur pouvoir d'exprimer leur point de vue et de s'ouvrir sur l'autre.
- Rendre les apprenants et les apprenantes capables d'analyser les situations et les représentations sur les rôles des deux sexes.
- Développer la capacité chez les apprenants et les apprenantes de prendre des positions positives à l'égard de la répartition équitable des rôles entre les deux sexes.

### Activité 1

L'animatrice (teur), déclenche une discussion entre les participantes/ participants sur les représentations acquises concernant les différences entre femme et hommes en focalisant sur les points suivants :

- Quelles attitudes des parents envers les filles et les garçons ?
- Quels sont les rôles attribués aux garçons et les rôles attribués aux filles ?
- Est-ce que les parents attribuent les rôles aux garçons et aux filles d'une façon équitable ?

### Activité 2

Après avoir répondu aux questions précédentes, l'animatrice (teur) demande aux participantes/ participants de faire une application dans l'exercice suivant :Montrez les activités des filles et des garçons durant une journée.

Les activités de la fille	Les activités du garçon

Ensuite, l'animateur( trice) invite les apprenants et les apprenantes à re-  
later les résultats de l' exercice tout en s' arrêtant sur :

- Les causes qui ont entraîné ces différences dans les activités des filles et des garçons (culturelles, sociales, économiques, autres)
- La manière de changer ce paradigme
- La manière de changer les représentations, les comportements et la prise de conscience de l' importance de l' égalité entre les sexes et la bonne répartition des rôles.

### Fiche3 : Les représentations qui font ancrer l' inégalité entre les sexes.

**L'objectif de l'activité :** Permettre aux vparticipantes/ participants de comprendre les représentations liées aux légalités entre sexes

#### Etape 1

L'animatrice (eur), déclenche le débat sur les points suivants :

- Quels sont les rôles liés à la femme ?
- Quels sont les rôles liés à l'homme ?
- Quels sont les rôles liés à tous les deux ?

#### Etape 2

L'animatrice (eur), propose aux participantes/ participants un texte adapté de la littérature arabe ancienne pour découvrir les représentations visant à ancre l'inégalité des sexes.

Commandement d' une mère à sa fille

Ö fille ! si une femme se prive d' un mari, ses parent auraient dû en être contents parce qu' ils ont besoin d' elle, mais les femmes sont créés pour les hommes et vice versa .

Ö fille !Tu vas quitter l' ambiance où tu as vécu pour un nouveau nid et un compagnon étranger qui est devenu ton maitre parce qu' il te possède et te garde. Sois pour lui une esclave , il te sera un serf.

Ö fille !Prend de moi dix commandement qui te seront un trésor : tu dois vivre modestement et écouter et exécuter les ordres de ton époux. tu dois faire attention à ce qu' il voit, ce qu' il entend et ce qu' il sent .tes yeux doivent briller du khôl , ton parfum exquis et ton corps propreTu dois veiller aux temps de ses repas et de ses repos car la faim est infernale et le dérangement lors du sommeil attise la colère.

Extrait adapté" ذی عامت جال ا

#### Etape 3

L'animateur(trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de relever les comportements et les valeurs que doivent avoir les femmes d' après le texte

Comportements	valeurs

#### Etape 4

L'animatrice (eur), demande aux participantes/ participants de remplir le tableau suivant :

Les valeurs	homme	femme	Les hommes et les femmes

#### Etape 5

L'animatrice (eur), demande aux participantes/ participants de discuter les problématiques soulevées à la lumière des valeurs de l' époque actuelle afin de montrer l'influence du patrimoine discriminatoire dans l' ancrage des valeurs égalitaires.

## Fiche 4 : L'ancrage des attitudes positives envers la culture de l'égalité entre les sexes

### L'objectif de l'activité

- Amener les participantes/ participants à adopter des attitudes positives envers l'égalité entre les sexes
- Développer les réactions positives relatives aux changements des rôles entre les sexes
- L'éducation à la culture de l'égalité entre les sexes.

### Méthodologie

L'animatrice (eur), propose des situations pédagogiques où les participantes/ participants analysent quelques rôles alloués aux femmes on se basant sur l'approche genre.

### Etape 1

Après L'animatrice (eur), invite les apprenants et les apprenantes à un débat sur les points suivants :

- 1) Est – il possible pour la femme et l'homme d'inter changer les rôles ?
- 2) Jusqu' à quel point la société peut elle contribuer au changement des comportements et des rôles des filles et des garçons ?
- 3) Quelles sont les valeurs que la société peut acquérir en changeant les rôles des sexes ?

### Etape 2

L'animateur( trice) propose aux apprenants et les apprenantes d' organiser une campagne de solidarité destinée aux élèves des régions montagneuses et répartit les rôles comme suit :

- Un groupe de fille est chargé de chercher les fonds et ramasser les dons.
- Un groupe de garçon est chargé de laver les vêtements ramassés par les filles.

### Etape 3

L'animateur ( trice) collecte à chaud les réactions des apprenants et des apprenantes liées aux rôles donnés aux filles et aux garçons et les invite à remplir le tableau suivant :

Les rôles spécifiques aux filles	Les rôles spécifiques aux garçons	Les rôles communs	Les avantages du changement des rôles	Les inconvénients du changement des rôles

## Fiche5 : développer la prise de conscience chez les apprenants et les apprenantes de la scolarisation des filles

### L'objectif de l'activité

- Rendre les participantes/ participants conscients de l'importance de la scolarisation des filles surtout dans les milieux ruraux et les régions enclavées.
- Faire acquérir aux participantes/ participants les attitudes positives à l'égard des droits des filles en général.
  - Développer les capacités des participantes/ participants à analyser les situations et les représentations discriminatoires vis-à-vis des filles et des femmes.

### Etape 1

L'animatrice (eur), ouvre un débat avec les apprenants et les apprenantes sur les points suivants :

- 1)La différence entre les sexes
- 2)Concept de droit
- 3)Concept du " genre "

Au cours de ce débat L'animatrice (eur), demande aux participantes/participants de donner des exemples concrets en se référant à la situation des filles/ et garçons.

### Etape 2

L'animatrice (eur), propose un exemple d'une fille issue d'une zone enclavée.

Meryem est une élève qui a étudié au village d' Anergui (province d' Azilal). Cette localité se trouve dans une région montagneuse pauvre. Meryem a obtenu la moyenne de 9.50/10 en examen terminal de la sixième année du primaire (année scolaire 2012/2013). Etant donné l'éloignement du collège, Meryem était obligée de quitter ses études.

### Etape 3

L'animatrice (eur), demande aux participantes/ts de faire ce qui suit :

- Identifier les personnages
- les problématiques soulevées par le cas de Meryem
- Les causes et les solutions.

### Etape 4

L'animatrice (eur), ouvre un débat sur les retombées de l'abandon de l'école par Meryem : retombées sociales, économiques, humaines, retombées en relation aux aspects juridiques.

## Fiche 6 : Ancrage des valeurs égalitaires à l'égard des sexes chez les apprenants et les apprenantes Par le biais du théâtre

### L'objectif de l'activité

Le théâtre est considéré comme un moyen d'expression à travers lequel on peut véhiculer des valeurs de l'égalité et l'équité entre les sexes par le biais de l'écriture et de la mise en scène on peut véhiculer les valeurs de l'égalité entre les sexes. Le théâtre est en moyen pour atteindre les objectifs suivants :

- 1- Permettre aux participantes/participants de mieux comprendre les valeurs équité/ égalité entre les sexes à travers l'interprétation des rôles.
- 2- Promouvoir les compétences communicatives sensibles au genre chez les participantes/les participants.
- 3- Permettre aux participantes/participants de développer les attitudes positives envers l'égalité des sexes en jouant des rôles différents dans une pièce théâtrale.

### Etape 1

L'animatrice (eur), propose aux apprenants et aux apprenantes un thème en rapport avec le problème de l'égalité puis leur demande à travers le brainstorming de penser à des idées relatives aux relations hommes/ femmes. Ensuite, choisir la meilleure idée en groupe mixte pour monter une pièce théâtrale. Seront pris en considérations toutes les composantes de la pièce de théâtre lors de l'atelier d'écriture : histoire, personnages, indication scéniques...

### Etape 2

Après avoir écrit le texte de la pièce théâtrale en groupe, les apprenants et les apprenantes sont invités par l'animatrice (eur) à mettre en scène le texte en interprétant les rôles qui sont essentiellement destinés à sensibiliser les jeunes des valeurs positives de l'égalité entre les sexes et leur permettre de s'exprimer librement.

### Etape 3

Dans une dernière étape, l'animatrice (eur), demande aux participantes/participants de dégager les valeurs égalitaires véhiculées par les messages de la pièce et leur impact positif sur la vie en société.

## Fiche 7 Activité : répertorier les femmes influentes/militantes

### L'objectif de l'activité

Faire la connaissance des personnalités féminines qui ont contribué d'une manière ou d'une autre dans le développement économique, culturel et social. Et ce, au niveau local, régional ou international étant donné qu'elles sont un modèle à suivre.

Les moyens : feuilles      Internet (facultatif)      Film (facultatif)

### Etape 1

L'animateur(trice) entame un débat sur les femmes qui ont contribué au développement de leur société, qui ont milité pour une cause sociale ou étaient remarquables dans un domaine ( technique suivie : le brainstorming)

Les résultats attendus : avoir une liste de femmes remarquables dans l'histoire du pays.

### Etape 2

L'animateur(trice) opte pour la constitution de groupes de 4,5 ou 6 apprenants et apprenantes et présente les noms féminins choisis devant les participants et les participantes ou encore choisir un exposé conçu spécialement pour l'occasion et qui comporte :

La personnalité féminine/L'histoire ou l'époque /Le domaine où elle a œuvré et s'est distinguée/ ses derniers exploits.

### Etape 3

Montrer les leçons de morales qu'on peut tirer de ces personnalités phares.

L'animateur(trice) peut demander aux participants et aux participantes de choisir la personnalité qui leur plaît et chacun exprime son point de vue sur la dite personnalité en justifiant son choix.

### Etape 4

L'animateur (trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de préparer un exposé sur leur personnalité féminine favorite afin de la présenter aux journées nationales et internationales qui se rapportent à la question féminine. L'exposé peut servir à célébrer le 10 octobre ou le 08 mars à titre d'exemple .

## Fiche 8 : combattre et lutter contre les jugements préétablis et les clichés dominants sur les femmes.

### L'objectif de l'activité

L'activité vise à ce que les apprenants et les apprenantes soient capables d'identifier les clichés et les jugements préétablis défavorables à l'égard des femmes et pouvoir lutter contre.

### Etape 1

L'animateur(trice) ouvre un débat libre avec les apprenants et les apprenantes sur les points suivants :

- Ce que peut faire la fille.
- Ce que peut faire le garçon.
- Ce que peuvent faire les filles et les garçons .
- Les effets qui peuvent se produire une fois les rôles et les responsabilités changés.

### Etape 2

Pour illustrer les jugements et les clichés, l'animateur peut demander aux apprenants et aux apprenantes de donner des exemples de la réalité vécue à la maison, dans la rue, dans les institutions publiques et à l'école.

### Etape 3

L'animateur opte pour un débat sur le cas d'une athlète guinéenne, championne d'Afrique en 300 m obstacles et qui a obtenu la première place et battu le record international. Cependant les réactions de ses compatriotes dans un reportage télévisé à propos de l'exploit étaient comme suit :

Ahmed (parlant avec violence): La femme ne doit pas participer à ce genre de sport qui selon lui doit être réservé aux hommes « Il ya des limites que la femme ne doit pas dépasser ».

### Etape 4

Un débat sera déclenché pour permettre aux apprenants et aux apprenantes d'exprimer leurs points de vue.

L'animateur(trice) peut orienter le débat pour discuter des points suivants :

- Quels sont les droits violés dans le cas d'interdire aux femmes de pratiquer le sport préféré?
- Quels sont les solutions proposées pour remédier à cette situation et comment peut-on réguler les représentations d'Ahmed concernant la pratique du sport chez les femmes ?
- Proposer quelques procédures en mesure de lutter contre ces représentations chez certaines personnes.

## Fiche 9 : lutte contre les clichés et les jugements préétablis à l'égard des femmes.

### L'objectif de l'activité

Les proverbes entant que production orale sociale indique sur la situation de la femme dans la société et reflètent les coutumes, les traditions et les valeurs des peuples. Afin que les apprenants et les apprenantes prennent conscience de ces proverbes qui portent atteinte à l'image de la femme, l'animateur (trice) propose une série de proverbes et demande aux participants et aux participantes de les classer selon leur signification.

### Etape 1

L'animateur(trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de classer les proverbes de cette liste selon leur signification et leur visée.

Les proverbes populaires	Les sens visé
Les femmes sont un navire en bois dont le passager se perd. Les femmes sont les graines de Satan. Elle dit au démon descend ou je monte. Elle fait descendre ce qui est pendu au ciel. En hivers, nul vent n'est tiède . Chez les femmes, nulle parole n'est tenue.	La femme est de mauvaises mœurs
La femme non mariée et comme la fontaine sans bordures. Une esclave qui enfante est mieux qu'une femme libre stérile. Celui qui épouse une jeune femme se procure bien et abondance.	La femme est source de jouissance sexuelle seulement
Si tu as du mal à voir une fille à la maison, regarde son frère dans la rue.	La femme doit être issue d'une bonne famille
Regarde sa maison et épouse sa fille. Montre moi ma maison et je te montre mon savoir faire.	La femme doit être capable de bien gérer le foyer
Celle qui est maudite par son mari est pareille à celle qui est maudite par son père	La femme doit obéir à son mari

La femme libre si elle supporte les souffrances c' est bien pour rester dans le foyer conjugal. Je n'ai plus faim, arrête de manger ô femme.	La femme doit être patiente
Que ta fille soit d'abord belle, en ce qui est du savoir faire, elle aura largement le temps d'en apprendre. La beauté de l'homme est dans son esprit. L'esprit de la femme est dans sa beauté	La femme est source d'attrance
La femme une fois vieille ne lui reste que le poison et la couleur du souffre Si tu veux qu'une femme t'insulte demande lui : « quel âge as-tu ? » Le chat est sur la terrasse alors que la vieille danse. Si tu entretiens une vieille, prie Dieu et passe	L'image de la femme quand elle vieillit

### Etape 2

L'animateur (trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de travailler par groupe de 4 à 6 membres et les invite à analyser : des citations, des témoignages, des hadiths, des versets de coran et des proverbes qui véhiculent une image positive sur la femme en expliquant leur signification à partir de la fiche suivante :

Les proverbes populaires	Le sens visé	L'effet positif sur l'image de la femme

## La fiche 10: lutte contre les clichés et les jugements préétablis à l'égard des femmes.

### Type d'activité : Etude de cas

Youssef et Fatima sont mariés et ils travaillent dans la même administration, ont les mêmes diplômes, les mêmes horaires du travail et gagnent le même salaire. Ils ont une fille et un garçon. Quand ils rentrent du travail, Fatima passe directement à la cuisine alors que Youssef se dirige vers le séjour pour regarder la télévision.

### Etape 1

L'animateur (trice) entame le débat avec les apprenants et les apprenantes par des questions du genre :

- Quels sont les problèmes soulevés par le cas ?
- Quelles en sont les causes et les origines ?
- Comment pouvoir éviter ces problèmes ?
- Quelles sont les retombées de ce genre de comportement sur
  - a-Fatima
  - b-Youssef
  - c-Les enfants

### Etape 2

L'animateur(trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de travailler par groupe pour préparer un plan d'action d'une campagne de sensibilisation destinée aux familles ( mères, pères, filles et garçons) pour leur montrer l'importance de l'égalité entre les sexes, les droits et les devoirs dans le travail et à la maison en se basant sur le tableau suivant :

Le public visé	Le type d'activité	Les moyens utilisés	Le lieu de l'activité

## Fiche 11: lutte contre les clichés et les jugements préétablis à l'égard des femmes.

### Etape 1

L'animateur(trice) expose la situation pédagogique de la manière suivante :  
Un enseignant du cycle secondaire qualifiant sépare les apprenants et les apprenantes selon le sexe dans la classe : des rangées réservées aux filles, d'autres pour les garçons tout en obligeant les filles à porter le tablier.

### Etape 2

L'animateur déclenche un débat entre apprenants et les apprenantes en s'appuyant sur les questions suivantes :

- Quel type de discrimination est-il exercé par l'enseignant sur les apprenants et les apprenantes ?
- Quelles sont les violations juridiques et pédagogiques comprises dans le cas sujet d'étude ?
- Quelles sont les représentations ancrées par ce genre de pratiques au sein de la classe ?

### Etape 3

L'animateur constitue des groupes composés des apprenants et des apprenantes, veillant ainsi sur la représentativité des deux sexes et leur demande de relater des cas de discrimination positive et négative à partir de la réalité vécue dans les établissements scolaires et dans les différents espaces( classe, internat, bibliothèque scolaire, latrines... )en se basant sur la fiche suivante :

Espace scolaire	Type de discrimination positive	L'impact	Les intervenants	Type de discrimination négative	L'impact	Les intervenants	observations
La classe							
L'internat							
bibliothèque scolaire							
latrines							

## Fiche 12: clarifier les concepts qui ont trait au le genre

Lors d'un spot publicitaire télévisé qui vise à démontrer les qualités d'une poudre de lessive, l'on met en scène une maman dans la cérémonie de fiançailles de son fils. La présumée fiancée présente une boisson à sa future belle mère quand cette dernière examine les mains de la fille constatant qu'elles sont lisses déduisant ainsi que la fille ne fait pas de travaux ménagers et par conséquent n'est pas en mesure de devenir une bonne femme de foyer et refuse les fiançailles sous prétexte que la fille ne fait pas de ménage.

### Etape 1

L'animateur(trice) demande aux apprenants et aux apprenantes de faire ce qui suit :

- 1-Faire sortir les stéréotypes contenus dans le spot publicitaire.
- 2-Clarifier l'objectif du spot publicitaire.
- 3-Montrer si le spot publicitaire prend en considération le problème du genre
- 4-Déduire la relation sous-entendue entre le produit et la femme.
- 5-Evaluer l'impact de ces spots publicitaires dans l'ancrage des clichés à portée négative sur la femme.

### Etape 2

L'animateur (trice)demande aux apprenants et aux apprenantes de présenter les résultats en se basant sur la fiche suivante :

Moyen de communication	Le destinataire (public cible)	Le message
affiche		
dépliant		
spot télé		
spot radio		

## Fiche 13: Etude de cas(1)

Que les apprenants et les apprenantes soient capables de prendre conscience des violations de droits auxquelles les femmes sont sujettes

### Etape 1

L'animateur (trice) présente l'histoire suivante :

Je m'appelle Aicha. Mon père m'a mariée à l'âge de 15 ans. On vivait à la campagne avant mon mariage. Après, nous avons déménagé en ville. Mon mari me frappait pour la moindre des choses et je faisais les travaux ménagers comme toutes les femmes.

Vu le faible revenu de mon époux, j'étais obligée de travailler comme femme de ménage dans les administrations pour subvenir aux besoins de la famille, mais mon mari s'accapare de tout mon salaire. Après un an et demi, j'ai accouché de ma fille et trois ans après, on a divorcé et je suis revenue vivre avec ma famille. Etant donné mon jeune âge (moins de vingt ans), mon père a décidé de me marier une deuxième fois avec un homme qui me dépassait de 35 ans.

Ainsi, mon premier mari est apparu subitement après avoir pris connaissance de mon projet de mariage et a commencé à faire le chantage sur ma fille en me menaçant de me priver de sa garde .

### Etape 2

L'animateur demande aux apprenants et aux apprenantes de faire ce qui suit :

- Dégager les personnages, le lieu et le temps.
- Lister les tâches effectuées par Aicha.
- Le comportement du père et du mari.
- Les problématiques.
- Les causes, les remèdes et les intervenants (secteurs gouvernementaux, associations...)

### Etape 3

L'animateur(trice) propose aux apprenants et aux apprenantes d'analyser le cas de Aicha en se basant sur les approches suivantes : L'approche droits/ L'approche sociale et humaniste.

## Fiche 14: Etude de cas(2)

Les objectifs de l'activité :

Que les apprenants et les apprenantes soient capables de prendre conscience des effets de la violence sur les élèves.

Ahmed est âgé de 12 ans. C'est un élève de la deuxième année du collège. Il vient toujours en retard et oublie de faire ses devoirs à la maison. Lors d'une séance de l'écoute effectuée par L'enseignante, chargée de la cellule, Ahmed a avoué que son père frappe sa mère et que ce comportement influe sur ses attitudes et son rendement scolaire.

### Etape 1

L'animateur demande aux apprenants et aux apprenantes de faire ce qui suit :

- Dégager les personnages, le lieu et le temps.
- Mettre le doigt sur la problématique centrale dans le cas d' Ahmed.
- Mettre l'accent sur le rôle de l'école afin de remédier à ce problème.

### Etape 2

L'animateur (trice) entame une discussion libre avec les apprenants et les apprenantes sur les causes de la déperdition scolaire et ses conséquences en rapport avec la fiche suivante :

Domaine	Causes	conséquences	Les solutions possibles	Les procédures proposées
social				
économique				
culturel				
familial				
éducatif				
autres				

## Fiche 13: Etude de cas(3)

### **Les objectifs de l'activité :**

Que les apprenants et les apprenantes soient capables de prendre conscience de certains types de discrimination négative entre les sexes.

#### Etape 1

Lors de l'animation du débat avec les apprenants et les apprenantes, il est préférable de recourir au brainstorming pour discuter de la question de la discrimination négative entre les sexes. L'on peut s'appuyer sur le questionnaire suivant :

- 1-Qu'est ce que la discrimination négative ? et que veut dire la discrimination positive ?
- 2-Est ce que la discrimination négative concerne seulement les filles ou les dépasse aux garçons ?
- 3-Donnez des exemples de la discrimination négative.
- 4-Donnez des exemples vécus de la discrimination négative.

#### Etape 2

L'animateur(trice) propose le cas de Halima qui était incapable de décrocher un travail.

Halima est une jeune fille. Écoutons son histoire : « J'ai vu sur la vitrine d'un magasin commercial une annonce de demande d'emploi d'assistant(e) vendeur( se). Ma situation était compatible au profil demandé. Je suis entrée au magasin et j'ai formulé ma demande pour le poste. Le directeur m'a demandé de revenir après deux jours parce qu'ils veulent recevoir un plus grand nombre de demandes.

Après deux jours, je suis revenue et l'on m'a dit la même chose que la première fois. Après une semaine, même scénario et l'annonce était toujours affichée. Je suis entrée et c'est le directeur qui m'a reçue cette fois ci. Pour me dire que le poste est décroché. Désespérée, j'ai quitté le magasin. Le lendemain, j'ai demandé à mon frère d'aller postuler pour le même poste ce qu'il a fait. De retour, il m'a informé que le directeur lui a demandé de revenir le lendemain pour l'entretien ».

#### Etape 3

L'animateur demande aux apprenants et aux apprenantes de répondre au questionnaire suivant :

- 1-Dégager les personnages.
- 2-Montrer le type de droits violés dans le cas de Halima.
- 3-Les retombées de l'attitude du directeur du magasin commercial.
- 4-les garçons sont ils exposés aux mêmes cas de discrimination ? Dans quels cas ?
- 5-Proposer des solutions possibles pour remédier à ce phénomène.

# Productions des clubs

AIDACA a organisé le jeudi 11 Février 2016 une table ronde et une compétition pour les étudiants membres des clubs de l'éducation à la citoyenneté et les droits humains dans la région Tadla-Azilal, pour élire la meilleure présentation sur l'égalité entre les sexes au Centre de la création artistique et littéraire Béni Mellal.

Participants :

Lycee El FARABI ouled Aayad

Collège Al Qods Beni Mellal

Lycée Moha ou Hamou Béni Mellal

Lycée Tizgui (Beni Ayat)

Lycée Sed Bin El Ouidane Afourer

Collège Afourer

Résultats :

1ère prix : Collège Afourer - Afourer

2ème prix : Lycée Moha ou Hamou - Béni Mellal

3ème prix : Lycée Tizgui - Beni Ayat



## Collège d'Afourer ; Province d'Azilal

**Equipe** : Meriem Amrous, Bilal El Manja, Nouhaila Himmi.

**Continu de l'exposé**: Définition de l'égalité des sexes; Avantages de l'égalité, cadre référentiel de l'égalité du genre; effets négatifs des inégalités basées sur le genre; les activités réalisées du club dans la promotion de l'égalité du genre.

**Méthode et technique utilisées** : Présentation Power Point, et présentation verbale à tour de rôle.

## Lycée Sed Bin El ouidane ; Province d'Azilal

**Equipe** : Asmae Laghechim, Salim EL Sied, Adil Amrous

**Continu de l'exposé** : Définition de l'égalité, Aspect de l'égalité dans : l'enseignement, la politique, et l'emploi.

**Méthode et technique utilisées** : Présentation Power Point, et présentation verbale à tour de rôle.

## Lycée Al Farabi – Ouled Ayyad, Province FBS

**Equipe** : Hajar daani, Brahim amrani Alaoui, Fatima Zahra hlyazmi

**Continu de l'exposé**: Définition ; l'égalité des sexes dans la famille, les causes des inégalités et leurs conséquences, Solutions possibles pour instaurer l'égalité du genre.

**Méthode et technique utilisées** : Présentation Power Point, et présentation verbale à tour de rôle.

## College El Qods Béni Mellal; Province BM

**Equipe** : Errai Samira, Chaimae Bendaoudi, Walid Nassiri.

**Continu de l'exposé**: Définition de l'égalité, Aspect de l'égalité dans : l'enseignement, la politique, et l'emploi.

**Méthode et technique utilisées** : Présentation Power Point, et présentation verbale à tour de rôle.

## Lycée Moha Ou Hamo; Province Béni Mellal

**Equipe** : Mohamed Achoui, Kamal Taha et Nisrine Mahi.

**Continu de l'exposé**: L'égalité des sexes dans la famille marocaine

**Méthode et technique utilisées** : Théâtre

## Lycée Tizgui Beni Ayat; Province Azilal

**Equipe** : Aadif Nabil, Yassin Hadar, Mohamed Oufi

**Continu de l'exposé**: Définition ; l'égalité des sexes dans la famille, les causes des inégalités et leurs conséquences, effets négatifs des inégalités basées sur le genre;

**Méthode et technique utilisées** : Présentation Power Point, et présentation verbale à tour de rôle.